Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 029-212901706-20260429-DE4626-DE

Ville de Plomelin Ker Ploveilh

DELIBERATION

Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire le 23 avril 2026, se sont réunis le mercredi 29 avril 2026 à 20 heures 30 à la Mairie - salle du Conseil municipal - sous la Présidence de Benjamin MAUCCI, Maire.

Étaient présents :
Benjamin MAUCCI, Yvon TROADEC, Diane GAYET, David MATHIE, Christiane LE BERRE, Iwan LE CLECH, Noël LE DREZEN, Natacha DEZILES, Jean Paul LE DANTEC, Erick SCWHARTZ, Dominique PLOUZENNEC, Isabelle BOUEDEC, Catherine SEGUIN, Frédéric ANCIEN, Jérôme LE BELLEC, Simon LAMBERT, Édith LE BORGNE, Germain GUICHAOUA, Benoît LAGOUTTE-LOISEL, Sandrine LE CAM, Marine GOURLAY.

Absents ayant donné pouvoir :

Sylvie RICHARD	à	Jean Paul LE DANTEC
Linda KERBERENES	à	Diane GAYET
Géraldine LE ROY	à	Natacha DEZILES
Arnaud PLATEL	à	Noël LE DREZEN
Jérôme LECOMPTE	à	Marine GOURLAY

Absents excusés : Hélèna LE FLOC'H

Nombre de conseillers : - en exercice : 27
- présents : 21
- votants : 26

Secrétaire de séance : Diane GAYET

DE4626- Nomenclature M57 - Budget principal et budgets annexes - Approbation du règlement budgétaire et financier – Annexe E

Rapporteur : M.Noël LE DREZEN

Vu la délibération n° DE 5423 du 20 juillet 2023 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2024 ;

Considérant que la mise en œuvre de la M57 nécessite l'adoption d'un règlement budgétaire et financier (RBF) visant à clarifier, structurer et harmoniser les processus financiers internes de la collectivité ;

Considérant que ce règlement définit les principes de gestion, les procédures et la présentation des documents budgétaires et comptables ;

Considérant que la durée d'application du règlement budgétaire et financier est alignée sur celle du mandat municipal, et qu'il appartient donc au Conseil Municipal élu en mars 2026 d'en adopter une version actualisée;

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 029-212901706-20260429-DE4626-DE

Le Conseil Municipal,

- **Approuve** le règlement budgétaire et financier applicable pour le mandat ayant débuté le 21 mars 2026

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Plomelin, le 29 avril 2026

Le Maire,
Benjamin MAUCCI



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte par transmission au contrôle de légalité et publication. Cet acte, s'il est contesté dans un délai de deux mois, peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité municipale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes.